INTERROGATIONS SUR L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) au conseil municipal le maire a affirmé que l'endettement est de 10 420 499 € et non de 18 M€ comme indiqué dans la lettre d'information diffusée par « Le Mouvement Citoyens Grégamistes ».

Nous avons donc interrogé les Services de l'Etat compétents pour y voir plus clair. Il s'avère que :

- n'ont pas été souscrits les emprunts de 1,5 million d'€ pour la rénovation du restaurant scolaire et celui de 1,5 million d'€ pour l'extension et la rénovation de la mairie. A ce sujet, nous remarquons que la transparence nécessaire de la gestion communale aurait nécessité au moins une information publique en conseil municipal,
- ont été souscrits les emprunts suivants: 630 000 € pour diverses opérations d'aménagement, 575 000 € pour la rénovation de l'immeuble sis 3 place de l'église, 450 000 € pour du portage foncier dans la ZAC Perrine Samson, 4 millions d'€ (répartis entre le budget général et le budget aménagement et développement pour divers investissements dont la salle de tennis. Soit un total de 5 655 000 €.

Pour le dénouement du contentieux avec Dexia 2 emprunts ont été souscrits; les chiffres exacts ont été donnés lors du DOB, à savoir 2 548 000 € + 4 972 000 € soit 7 520 000 € au total.

Depuis début 2021 la commune s'est donc endettée de 13 175 000 €!

Le Compte Administratif 2020 fait état d'un reliquat de vieux emprunts (hors emprunt Dexia) à rembourser d'environ 1,1 million d'€. A ce jour, ce capital n'est probablement pas totalement remboursé et vient donc s'ajouter à la dette récente.

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a souscrit 2 emprunts de 600 000 € chacun pour l'aménagement du Village Intergénérationnel dénommé depuis Maison des Solidarités. Le CCAS n'est-il pas un service à part entière de la commune ? Le budget principal ne comporte-t-il pas annuellement une subvention d'équilibre pour le CCAS ? Quelle part représente cette subvention dans le budget du CCAS par rapport à ses propres ressources ? Le conseil municipal n'a-t-il pas réduit ces ressources et donc la capacité à rembourser l'emprunt, en réduisant significativement le « loyer » dû par AGORA ? On peut sans peine affirmer qu'une large partie du remboursement de l'emprunt du CCAS est financé par la subvention d'équilibre de la commune, votée tous les ans par le conseil municipal. Rien n'est choquant, mais il faut être transparent et le dire. En conclusion, l'endettement de 1,2 M€ du CCAS contribue à celui de la commune dans une proportion qu'il serait évidemment facile à calculer... il suffit de le vouloir.

Quelle est donc la dette totale réelle de la commune ? Sûrement pas de 10 420 499 €!

Le tableau récapitulatif ci-dessous détaille les éléments incontestables que chaque élu peut vérifier par lui-même.

18/3/21 Crédit Mutuel de Bretagne pour diverses opérations d'aménagement	630.000 €
18/3/21 Crédit Agricole du Morbihan, rénovation de l'immeuble 3 place de l'église	575.000 €
18/3/21 Crédit Agricole du Morbihan portage foncier dans la ZAC Perrine Samson	450.000 €
3/6/21 Caisse d'Epargne de Bretagne et des Pays de Loire pour divers investissements dans le budget général	2.000.000 €
3/6/21 Caisse d'Epargne de Bretagne et des Pays de Loire pour divers investissements dans budget aménagement et développement	2.000.000 €
SOUS TOTAL emprunts confirmé par DGFIP	5.655.000 €
Emprunt sortie DEXIA confirmé dans le DOB	2.548.000 €

Emprunt sortie DEXIA confirmé dans le DOB	4.972.000 €
Sous-total emprunts DEXIA	7.520.000 €
Total emprunts effectivement contractés	13.175.000 €
Reliquat de la dette d'environ 1.100.000 €uros compte administratif 2020. Combien aujourd'hui ? Probablement proche de 1.000.000 Euros ?	??? 000.000 €
Total de la dette 13.175.000 € auquel s'ajoute le reliquat de dette	Environ 14.000.000 €
20/02/2019 Banque des Territoires pour l'aménagement du Village Intergénérationnel porté par le CCAS	600.000 €
13/12/2021 Banque des Territoires pour des aménagements complémentaires à la Maison des Solidarités	600.000 €
Sous-total emprunt CCAS porté par le CCAS	1.200.000 €

TERRE DE VÉLO

L'ordre du jour du conseil municipal annoncé dans la presse comprend un bordereau lié à la course cycliste - **Le Grand Prix du Morbihan** - prévu les vendredi 13 et samedi 14 mai prochains. Les interrogations sont nombreuses parmi des Grégamistes!

Nous adorons tous nos amies et amis cyclistes. Notre département, le Morbihan, est une terre de vélo avec ses voies vertes et ses chemins parcourant nos landes. Le vélo fait partie intégrante de nos vies.

Plusieurs questions sur l'organisation de cette course restent sans réponse de la part de la municipalité.

Depuis la dernière course du même Grand Prix, les élus n'ont porté aucun bilan financier à la connaissance des **Grégamistes** alors que la 1^{ère} adjointe a répondu à une question sur les réseaux sociaux, affirmant qu'un bilan financier serait communiqué.

Il nous semble qu'aucun bilan n'ait été présenté à ce jour. Pourtant, le maire a affirmé à plusieurs reprises lors de différents conseils municipaux que la commune est désormais parfaitement structurée avec une comptabilité analytique pointue. Sommes-nous face à une « omerta collective » des élus sur l'utilisation de l'argent public ?

Lors du vote pour la course précédente, la convention prévoyait un certain nombre de postes à la charge de la commune. Pour autant, le cahier des charges dans lequel les engagements contractuels étaient indiqués n'a pas été porté à la connaissance des élus. Une requête au tribunal administratif à ce sujet sera jugée prochainement.

Que contenait ce cahier des charges contractuel et opposable à la commune et pourquoi n'a-t-il pas été communiqué?

Pour l'exercice de cette année, nous invitons les élus à vérifier un certain nombre de points en questionnant le maire ou le rapporteur du projet :

- Le cahier des charges est-il présent dans le nouveau bordereau du prochain conseil municipal?
- Les postes à la charge de la commune et leur montant, sont-ils établis et listés ?
- Le chiffrage des coûts à la charge de la commune réalisé par les services communaux sur les prestations et matériels, la mise à disposition du personnel communal, technique et administratif, avant, pendant et après la manifestation, est-il porté à connaissance ?
- Les informations de la comptabilité analytique de ces postes de dépense sont-ils présentés ?
- Les prestations de personnels à la charge de la commune sont-elles reconduites cette année et chiffrées ?

- D'autres coûts invisibles comme l'entretien de la voirie, le nettoyage et la remise en état après la course ont-ils chiffrés et intégrés au budget ?
- Dans la nouvelle convention à la signature, la commune profite-elle des bénéfices financiers ou les cède-t-elle à l'organisateur sportif GPMO ? La dernière convention laissait les bénéfices à GPMO, association pourtant non-grégamiste et par ailleurs bénéficiaire de la zone privatisée de la ligne d'arrivée qui est payante.

Il nous semble nécessaire que vous, élus, puissiez vous prononcer jeudi soir sur l'engagement financier d'une telle manifestation en connaissant précisément les coûts. Il nous semble impensable, voire irresponsable de voter pour ce bordereau sans en connaître les coûts exacts.

Notre association interpelle donc les élus du conseil municipal de Grand-Champ et leur pose les questions suivantes :

- Quel a été le coût de ce Grand-Prix en 2021 ?
- Quel sera le coût en mai 2022 ?
- Y a-t-il vraiment des retombées économiques pour notre commune ? Qui en profite réellement ?
- Une commune de notre taille a-t-elle vocation à dépenser autant d'argent, notamment dans le contexte financier actuel très contraint et avec une augmentation récente des impôts locaux ?

Le Mouvement Citoyens Grégamistes s'interroge sur la viabilité de ces projets et de la coûteuse organisation nécessaire qui en découle. Ici, c'est Grand-Champ... pas Rennes, Nantes ou Vannes! N'a-t-on pas un peu « la folie des grandeurs » ?

Nos impôts doivent-t-ils servir à des courses cyclistes de cette ampleur et avec de tels coûts visibles et invisibles ?

Ne devrait-on pas préférer utiliser notre argent en répondant aux réels besoins des Grégamistes comme :

- donner cet argent sous forme de subventions aux associations de Grand-Champ dont le nombre d'adhérents Grégamistes inscrits est significatif,
- remettre en état des installations mises à disposition des associations, parfois très vétustes,
- financer d'autres projets sportifs au profit de nos jeunes grégamistes et pourquoi pas autour du vélo (route, BMX, VTT) ?
- créer des fonds de soutien aux Grégamistes, familles ou professionnels, de plus en plus nombreux à être en difficulté en cette période de crise sanitaire et politico-économique. En France, de plus en plus de communes le font!

Les idées et les projets possibles à destination directe des grégamistes ne manquent pas...

Nous avons constaté que la première course cycliste de GPMO n'a pas profité à toutes et tous. Elle engendre, en plus, des désagréments de circulation, de stationnements sauvages et de tapages diurnes, des mécontentements en « enfermant » les administrés chez eux... ainsi que la fermeture de certains commerces.

Nous invitons les élus à recueillir l'avis des commerçants sur la tenue de cette course et les prétendues retombées financières sur le commerce. Nous l'avons fait. Vous serez ainsi en prise directe sur la réalité de terrain et peut-être surpris des réponses!

Le Mouvement Citoyens Grégamistes vous invite à la réflexion et à la transparence la plus totale de l'utilisation de l'argent public.